



COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION
PROJET DE GÉOTHERMIE PROFONDE - HAUTE-SORNE

Table-ronde sur la question de l'approvisionnement en eau du projet de géothermie profonde à Haute-Sorne, du 1^{er} septembre 2025

Document de synthèse

11 novembre 2025

Sommaire

Avant-propos : objet et nature du présent document.....	3
1. Introduction : objectifs et déroulement de la table-ronde	3
2. Résumé des exposés introductifs.....	5
3. Discussions de groupes	7
4. Compte-rendu de la discussion en plénum et suivi de la table-ronde	8

Avant-propos : objet et nature du présent document

Le présent rapport constitue le document de synthèse de la table-ronde organisée par la Commission de suivi et d'information (CSI), en collaboration avec le Canton, le 1^{er} septembre 2025 à Bassecourt, sur la question de l'approvisionnement en eau pour la seconde phase du projet de géothermie profonde, à Haute-Sorne.

Établi par Camille Rémy (coordination et communication) et le président de la CSI, ce rapport a été soumis pour validation à la Commission dans sa séance du 30 octobre 2025. Des modifications ont par la suite été apportées conformément aux demandes des membres.

Il sera ensuite remis aux parties prenantes du projet, à savoir les autorités cantonales et communales ainsi que le promoteur du projet, Geo-Energie Jura, qui s'est engagé à en prendre connaissance et à remettre à la CSI un rapport succinct, indiquant la suite qu'il aura décidé de lui donner.

Toutes les personnes ayant participé à la table-ronde recevront par courriel une information de la CSI sur les suites données par Geo-Energie Jura à ce processus.

Le présent document, comme les présentations ayant servi de bases à la table-ronde, seront publiés sur le site Internet de la CSI, garantissant ainsi un accès public et continu à l'évolution du dossier.

1. Introduction : objectifs et déroulement de la table-ronde

En introduction de la manifestation organisée par la Commission de suivi et d'information (CSI), en collaboration avec le Canton, le 1^{er} septembre 2025 à Bassecourt, le président de la CSI a rappelé que la table-ronde avait pour objectif de créer un espace de discussion et d'échanges constructifs autour de la question de l'approvisionnement en eau pour la seconde phase du projet de géothermie profonde, à Haute-Sorne. Elle visait ainsi à prendre en compte les intérêts et préoccupations de la population ainsi que ceux de l'ensemble des acteurs concernés, en les invitant à participer activement et à discuter ensemble de cette question de l'approvisionnement en eau, pour laquelle il existe encore une certaine marge de manœuvre.

En effet, depuis 2014, date à laquelle le plan spécial est entré en vigueur, la situation a évolué. D'une part, un prélèvement d'eau dans le Tabeillon, source d'approvisionnement principale du dossier à l'époque, suscite de l'inquiétude auprès d'une partie de la population, qui considère que le débit de ce cours d'eau est insuffisant ou inadapté. D'autre part, l'exploitant dispose désormais de données plus précises issues de la phase exploratoire ainsi que d'une année complète de mesures hydrologiques réalisées sur le Tabeillon. Ces données offrent aujourd'hui la possibilité de confronter les besoins en eau du projet avec le débit mesuré du cours d'eau et d'ouvrir la discussion sur la source d'approvisionnement. À ce stade, Geo-Energie Jura (GEJ) n'a pas encore déposé de demande de concession auprès de l'Office de l'environnement et se dit disposé à examiner d'autres options d'approvisionnement.

La table-ronde devait donc permettre à la soixantaine de participantes et participants de mieux comprendre le cadre légal et les enjeux liés à l'approvisionnement en eau et à chacune et chacun d'apporter une contribution constructive à la recherche d'une solution acceptable par le plus grand nombre.

Le président indique que la table-ronde fera l'objet d'un rapport sous forme d'un document de synthèse, qui sera validé par la CSI et remis à toutes les parties prenantes, à savoir les autorités cantonales et communales ainsi que l'exploitant du projet, Geo-Energie Jura. Sur la base de ce rapport,

le promoteur pourra améliorer ou adapter son programme d’approvisionnement tant que les contraintes légales, techniques et financières le permettent. Et il lui appartiendra d’adresser aux autorités compétentes les demandes – de concession, notamment – correspondantes. La table-ronde n’a donc pas pour objet de prendre des décisions quant à l’approvisionnement en eau du projet – la CSI n’a aucune compétence en la matière – mais bien d’ouvrir la discussion afin de contribuer à la recherche d’une solution la plus acceptable possible, sous l’angle des divers points de vue environnemental, écologique, économique et social ou socio-politique.

Pour ce qui est de son déroulement, la table-ronde a débuté par une série de cinq courtes présentations, d’une dizaine de minutes, permettant d’introduire les besoins et les enjeux liés à l’approvisionnement en eau. Le président de la CSI a précisé que la Commission avait dans un premier temps envisagé quatre exposés introductifs, mais que lui-même a, à leur demande, décidé d’accorder aux deux collectifs des « Agriculteurs de Haute-Sorne et environs » et des « Riverains-proprétaires du Tabeillon » la possibilité de présenter leur point de vue. Les cinq exposés ont donc été les suivants :

- « Nos inquiétudes face aux besoins en eau de la GPP à Haute-Sorne », par les collectifs des agriculteurs de Haute-Sorne et environs, et des riverains-proprétaires du Tabeillon, représentés par Mme Léa Petitjean Gisiger et M. Pierre-Alain Vuille ;
- « Aspects légaux de l’utilisation de l’eau et cas particulier de la concession », par l’Office de l’environnement du canton du Jura (MM. Ivan Retti et Quentin Theiler) ;
- « Conditions spécifiques pour la fourniture d’eau », par la Commune de Haute-Sorne (services techniques, M. Didier Luginbühl) ;
- « Besoins en eau du projet et sources d’approvisionnement envisagées », par l’exploitant, Geo-Energie Jura (M. Olivier Zingg) ;
- « Utilisation de l’eau pour la géothermie, éléments de réflexion » par M. Frédéric Jordan, hydrologue indépendant (de Hydrique Ingénieurs).

Ces interventions, détaillées au chapitre 2 ci-dessous, ont permis de poser des bases factuelles et de donner un aperçu des contraintes et des perspectives propres à chaque partie prenante.

À l’issue de ces présentations, un premier sondage rapide a été proposé aux participantes et participants : il s’agissait de classer, par ordre de préférence, les différentes sources d’approvisionnement en eau identifiées par l’exploitant (voir Figure 1 ci-dessous). Le Tabeillon, la voie ferroviaire et la Sorne sont apparus, en début de séance, comme les options privilégiées, le réseau d’eau communal arrivant en quatrième position.

Classez par ordre de préférence ces sources d’approvisionnement en eau



Figure 1 : Sondage réalisé en première partie de séance, juste après les cinq exposés introductifs, 21 personnes y ont participé

Dans la seconde partie de la table-ronde, des discussions en petits groupes (cinq groupes de 8 à 10 personnes) ont eu lieu, offrant un cadre propice à l'échange direct, à la confrontation des points de vue et à la recherche d'alternatives. Les idées et positions exprimées dans les groupes (cf. chapitre 3 ci-après) ont ensuite été mises en commun lors d'une discussion en plénum, avec pour objectifs de dégager une vision plus globale, d'affiner les propositions, et de sélectionner celles qui recueillaient le plus de soutien ou d'écarter celles qui paraissaient inadéquates (cf. chapitre 4 ci-dessous).

2. Résumé des exposés introductifs

a. Collectifs des agriculteurs et des riverains-propriétaires du Tabeillon

Représentés par Mme Léa Petitjean Gisiger et M. Pierre-Alain Vuille, les collectifs des agriculteurs de Haute-Sorne et environs, et des riverains-propriétaires du Tabeillon rappellent d'abord leur opposition de principe au projet de géothermie profonde et indiquent qu'ils ont, de ce fait, hésité à participer à une table-ronde dont le seul thème est celui des besoins en eau de ce projet. Ils évoquent en premier lieu le fait que le Rapport d'impact sur l'environnement (RIE), réalisé en amont du projet, se limitait à envisager un approvisionnement en eau via le Tabeillon et, à titre secondaire, l'eau du réseau, sans avoir examiné d'autres variantes. Ils estiment en conséquence que les alternatives discutées lors de la soirée, comme l'alimentation par la Sorne ou par transport routier, n'ayant pas fait l'objet d'une étude d'impact, ne sont tout simplement pas acceptables en l'état, et ne sauraient figurer à l'ordre du jour. Tous les moyens d'approvisionnement en eau complémentaires, non mentionnés dans le RIE, devraient en effet faire l'objet d'une nouvelle étude d'impact.

Ils rappellent également que le Conseil général de Haute-Sorne s'était prononcé contre le projet et contre toute prise d'eau dans la commune, et que le Maire s'était engagé à utiliser tous les leviers légaux à sa disposition pour stopper le projet, l'eau constituant à leurs yeux l'un d'eux.

Ils évoquent en outre les mesures de débit réalisées sur le Tabeillon, qui montrent à leur avis que le débit de celui-ci est insuffisant, facteur auquel s'ajoute le fait que ce cours d'eau a un fond plat, caillouteux et poreux, impliquant des pertes importantes par le fond. Ils relèvent que le débit du Tabeillon est intégralement ou directement lié à la pluviométrie et que l'analyse des précipitations mensuelles de ces 10 dernières années montre une disparité totale et ne permet aucune planification anticipée de prise d'eau. Compte tenu de la configuration du lit du cours d'eau, les deux collectifs proposent de remplacer le Q_{347} par une hauteur d'eau minimale sur toute sa longueur (jusqu'à son confluent) pour définir le débit résiduel admissible. Ils s'opposent enfin à l'approvisionnement du projet via le réseau d'eau de la Commune, considérant que celui-ci doit répondre en priorité aux besoins de la population et de l'agriculture, notamment.

b. Office de l'environnement

L'Office de l'environnement du Canton du Jura rappelle d'abord son rôle : il est chargé de contrôler la conformité environnementale du projet et d'analyser les données récoltées par Geo-Energie Jura, en particulier en ce qui concerne le prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Après avoir expliqué les notions de débit d'étiage (Q_{347}) et de débit résiduel, les représentants de l'Office, MM. Ivan Retti et Quentin Theiler indiquent quelles sont les différentes sources possibles d'approvisionnement en eau, ainsi que leurs usages et les priorités en cas de sécheresse.

Ils soulignent que l'eau est un bien commun, dont la gestion est encadrée par le Plan sectoriel des eaux et la loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux). Le régime des concessions est également rappelé

et comparé aux autres usages (autorisation, demandes temporaires) : tout prélèvement doit respecter des conditions strictes fixées par les législations fédérale et cantonale.

Enfin, l'Office détaille les outils de suivi hydrologique utilisés, en mettant en avant les mesures réalisées sur le Tabeillon. Ces données permettront d'évaluer si une concession est envisageable pour le projet de Geo-Energie Jura et, le cas échéant, d'en définir les conditions. Quatre enjeux ont été identifiés pour l'Office de l'environnement : vérifier la fiabilité des données fournies par l'exploitant, déterminer le débit d'étiage, fixer un débit résiduel à respecter et décider de l'octroi, ou non, d'une concession assortie de conditions.

c. Commune de Haute-Sorne (services techniques)

Le chef des services techniques de la Commune de Haute-Sorne, M. Didier Luginbühl, précise que l'approvisionnement en eau est régi par le règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP). Celui-ci confie au Service des eaux la responsabilité de garantir, en tout temps, une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour la population et l'économie, tout en maintenant cette ressource vitale en mains publiques. Le règlement prévoit également la possibilité d'imposer des conditions ou des taxes particulières selon les circonstances.

Geo-Energie Jura est un abonné et a signé, en novembre 2023, une convention spécifique à la première phase du projet (phase d'exploration) avec la Commune. Cette convention prévoit notamment que l'alimentation en eau via le réseau communal peut être restreinte ou suspendue en cas de pénurie. Bien que la conduite installée permette un prélèvement de 12 l/s, le Service des eaux a limité ce débit à 3,3 l/s maximum. Toute demande ultérieure (pour les phases suivantes du projet) devra faire l'objet d'une nouvelle procédure formelle, avec la perspective d'une fourniture d'eau contre rémunération.

Le réseau communal dispose de ressources globalement satisfaisantes, en qualité et en quantité, mais reste tributaire des conditions météorologiques et de certaines limites structurelles. En cas de demande pour la phase II, la Commune exigera une évaluation précise portant sur les volumes nécessaires, les débits de pointe, les périodes de fourniture et les conditions d'utilisation. Dans tous les cas, la priorité sera donnée à l'alimentation de la population, puis de l'agriculture, de l'industrie et des loisirs par pesée d'intérêts en fonction du besoin en eau et du niveau de sécheresse.

d. Geo-Energie Jura

M. Olivier Zingg, directeur de Geo-Energie Jura, indique qu'en juillet un premier test de stimulation a été réalisé avec l'injection de 430 m³ d'eau, dont seulement 13 m³ sont remontés en surface après relâchement de la pression. Sur cette base, l'exploitant estime que la stimulation du second puits lors de la deuxième phase nécessitera un volume total compris entre 50'000 et 130'000 m³ sur une période d'environ six mois. En fonction des résultats de la stimulation dans le deuxième puits, il est possible que l'opération de stimulation soit reproduite dans le premier puits, doublant ainsi les besoins en eau.

Par ailleurs, une station de mesure a été installée à Glovelier en avril 2024 afin de collecter des données continues sur le débit du Tabeillon. Les mesures réalisées sur une année, entre avril 2024 et avril 2025, ont permis de calculer un premier débit d'étiage (Q_{347}). Cependant, une erreur de calibration initiale a été identifiée, entraînant des valeurs trop élevées. Après correction, un nouveau Q_{347} a été établi. Les données obtenues ont été comparées à celles de cours d'eau similaires, l'Allaine et la Chalière, afin de projeter les résultats obtenus sur une base de dix années. En outre, pour davantage fiabiliser les données et de consolider la valeur Q_{347} , des campagnes de jaugeage au sel sont en cours. Ces campagnes intègrent des séries de mesures réalisées en aval afin de quantifier aussi les infiltrations observées le long du cours d'eau.

Bien que le Tabeillon ait été retenu dans le plan spécial comme source principale d’approvisionnement, le Canton a demandé à Geo-Energie Jura d’examiner d’autres variantes, incluant différents tronçons de la Sorne, mais aussi des options comme le rail, la route ou le réseau communal. Les prochaines étapes consistent à finaliser la calibration des mesures hydrologiques pour fixer le débit Q_{347} du Tabeillon et à évaluer la faisabilité technique, financière et réglementaire des différentes alternatives. Sur cette base, des dossiers de demande de prélèvement pourront être préparés pour une ou plusieurs sources d’approvisionnement.

e. M. Frédéric Jordan, hydrologue indépendant

Le Dr Frédéric Jordan, de Hydrique Ingénieurs, bureau non impliqué dans le projet, a commencé son intervention par une mise en perspective, en comparant les besoins en eau articulés par Geo-Energie Jura pour le projet de Haute-Sorne à la consommation moyenne d’eau par habitant ainsi qu’aux précipitations tombées sur le bassin versant durant la même période. Il en résulte que le besoin en eau évoqué pour la seconde phase (130'000 m³) correspond à 8 l/s en moyenne pendant six mois, soit à la consommation de 5000 ménages pendant six mois, et est 150 fois inférieur au volume d’eau pluviale sur le bassin versant pendant la même période.

Il explique ensuite que le régime hydrologique du Tabeillon présente des similitudes avec celui de la Sorne, tout en soulignant que son débit par unité de superficie est plus faible.

Enfin, M. Jordan évoque les diverses techniques de mesure de débit, en précisant que celles-ci comportent une marge d’erreur typique d’environ 20% pour les stations de mesure, ce qui doit être pris en compte dans l’interprétation des résultats. Des calibrations et vérifications ponctuelles, comme celles réalisées par le bureau d’ingénieur pour le Tabeillon, permettent de réduire ces erreurs. Il conclut en comparant le bilan hydrique du Canton du Jura avec celui du Canton de Vaud, permettant d’élargir la réflexion en confrontant les ressources disponibles et les pratiques de gestion entre deux contextes régionaux différents.

3. Discussions de groupes

Comme indiqué précédemment, ces cinq exposés introductifs ont été suivis, pendant une trentaine de minutes, de discussions réunissant toutes les participantes et tous les participants, divisés en cinq groupes de travail, menés par des binômes composés pour l’essentiel de membres de la CSI, chaque binôme étant formé d’un membre ayant des connaissances techniques approfondies permettant de corriger les éventuelles erreurs évoquées et d’un autre membre ayant pour mission de modérer les échanges. Au sein des groupes, certaines personnes ont d’abord exprimé leur malaise face à la poursuite du projet, malgré les démarches entreprises visant à le stopper. Elles ont partagé leur incompréhension quant au moment choisi pour organiser la table-ronde et réaffirmé leur refus d’un prélèvement dans le Tabeillon, considéré comme une ressource indispensable à l’agriculture et aux écosystèmes locaux. Plusieurs d’entre elles ont également manifesté une certaine frustration : participer à une réflexion sur les sources d’approvisionnement en eau leur semblait contradictoire avec leur position de principe, qui consiste à ne pas donner d’eau à un projet auquel elles s’opposent catégoriquement.

Néanmoins, toutes les participantes et tous les participants, qu’ils soient fermement opposés au projet ou plus ouverts au dialogue, ont accepté de contribuer, ou du moins ne pas s’opposer, à l’exercice proposé, à savoir discuter des alternatives possibles à la prise d’eau dans le Tabeillon et des critères d’acceptabilité associés aux diverses alternatives. Cette démarche a permis d’explorer différents scénarii, dont certains ont été rapidement écartés. C’est le cas notamment de l’acheminement d’eau par route ou par rail. Bien qu’en théorie, le transport ferroviaire puisse être envisagé, par exemple

avec des recharges nocturnes de 500 m³ d'eau et un approvisionnement de jour, les contraintes logistiques, techniques et financières, puis les nuisances générées, ont été jugées disproportionnées.

Le recours à la Sorne a également été discuté, mais plutôt rejeté, en raison de contraintes environnementales et techniques importantes. Toutefois, certains groupes ont évoqué la possibilité d'engager un dialogue avec le concessionnaire du barrage afin d'examiner, sous condition d'un financement par l'exploitant, la faisabilité de prélèvements ponctuels ou complémentaires lors des périodes de haut débit de la Sorne.

Concernant une prise d'eau dans le Tabeillon, plusieurs critères ont été évoqués : la nécessité de vérifier en continu les débits prélevés et les débits résiduels laissés au cours d'eau, ainsi que l'hypothèse que Geo-Energie Jura puisse participer financièrement à des travaux de colmatage afin de limiter les pertes d'eau par le fond. Certains constats ont également été formulés : il y aurait suffisamment d'eau pour couvrir environ six mois du projet, entre octobre et mars, ce qui invite à privilégier cette période pour le prélèvement. La proximité immédiate du Tabeillon avec le site de forage a également été soulignée comme un avantage.

Il est rapidement apparu qu'une seule source d'approvisionnement pourrait ne pas être réaliste et qu'il conviendrait plutôt d'envisager une combinaison de plusieurs sources. Par exemple, le Tabeillon pourrait être mobilisé en hiver, période où son débit est plus important, tandis que le réseau communal d'eau pourrait, si les réserves le permettent, servir d'appoint durant les périodes plus sèches.

S'agissant de l'approvisionnement par le réseau communal, plusieurs personnes s'y sont montrées favorables, sous réserve de discuter des modalités de facturation à Geo-Energie Jura et du calendrier d'utilisation. Certaines ont également proposé que l'exploitant contribue financièrement à l'entretien du réseau, à l'assainissement et à la rénovation des conduites. La question de la taxe d'épuration des eaux sur le volume total a également été posée du moment que l'eau utilisée n'est pas restituée au réseau d'eaux usées.

L'idée de stocker l'eau issue du réseau communal a aussi été évoquée. D'autres pistes ont par ailleurs émergé, comme le renforcement des capacités de stockage sur le site et en dehors de ce dernier afin de capter l'eau issue des précipitations et les excédents des rivières, notamment du Tabeillon ou de la Sorne, durant les mois où leur débit est naturellement plus élevé. Enfin, l'étang de Boécourt, alimenté par les eaux de la Transjurane, a aussi été cité comme ressource potentielle d'appoint, sous réserve d'analyses préalables de la qualité et de la disponibilité de cette eau.

4. Compte-rendu de la discussion en plénum et suivi de la table-ronde

Lors du débat en plénum, après la restitution des résultats des discussions de chacun des groupes, plusieurs participantes et participants ont réitéré leur malaise face à l'organisation de la table-ronde. Certains ont estimé qu'avec seulement une cinquantaine de personnes qui y ont participé pour une commune de 7'000 habitants, la rencontre ne reflétait qu'une infime minorité de la population. De plus, certaines personnes ont exprimé le sentiment de se sentir piégées, gênées qu'elles étaient de devoir se prononcer sur la seule question de l'approvisionnement en eau, alors que leur opposition de principe au projet n'est pas entendue. Ces interventions ont mis en évidence le sentiment, chez certains, que la table-ronde ne visait qu'à entériner la poursuite du projet, indépendamment de l'avis de la population.

Plusieurs remarques ont cependant aussi porté sur les aspects techniques liés à l'approvisionnement en eau et aux garanties du projet. Les discussions ont notamment évoqué la nécessité de contrôler les

prélèvements d'eau. Des participants ont par exemple proposé d'installer des débitmètres en amont et en aval du Tabeillon, estimant que les variations de débit d'une section à l'autre nécessitent un suivi rigoureux. L'Office de l'environnement a indiqué que la station existante, combinée à des mesures ponctuelles en basses eaux, permet déjà un contrôle efficace.

Le président de la CSI a répondu au sentiment de malaise de certaines et certains des participants en rappelant que la table-ronde ne visait pas à statuer sur l'avenir du projet, mais à élargir la discussion sur l'approvisionnement en eau, un sujet encore ouvert. Il a rappelé aussi que c'est à leur demande qu'il avait pris sur lui – alors que la CSI ne l'avait pas prévu dans un premier temps – d'inviter aussi les deux collectifs des agriculteurs et des riverains-propriétaires du Tabeillon, opposés au projet, à présenter leur point de vue, de sorte qu'il n'y avait aucune volonté de la CSI de prendre qui que ce soit au piège. Au contraire, il s'agissait justement de permettre à toutes les sensibilités de s'exprimer. Il a insisté sur le fait que la CSI n'avait pas vocation à décider de l'issue du projet, mais qu'elle produirait un compte-rendu fidèle des débats, incluant les propositions jugées recevables ainsi que les refus catégoriques. En réponse à une question, le président de la CSI a également justifié la limitation du nombre de participantes et participants à la table ronde – et l'inscription avec indication d'une adresse de courriel – par la nécessité, d'une part, de favoriser un vrai échange en petits groupes et de limiter la durée de la table ronde, et la volonté, d'autre part, de pouvoir fournir par la suite à toutes les participantes et tous les participants, personnellement, les informations relatives au suivi de la table-ronde. Enfin, il a reconnu l'importance pour la CSI de rester un espace où toutes les opinions, même les plus critiques, peuvent s'exprimer dans le respect, soulignant que cette démarche participative vise avant tout à améliorer la compréhension des enjeux et à favoriser la transparence.

À l'issue des discussions et du sondage répété en fin de séance (voir Figure 2 ci-dessous), une tendance s'est dégagée en ce qui concerne la question de l'approvisionnement en eau : la combinaison du Tabeillon, utilisé sous conditions strictes et en hiver lorsque son débit est plus important, et du réseau communal, comme appoint, est apparue comme une piste des plus pratique et acceptable. Cette option intègrerait à la fois les préoccupations environnementales et les contraintes techniques, tout en tenant compte de la proximité immédiate du Tabeillon avec le site. Une autre idée, celle d'optimiser le stockage d'eau sur site et hors site, en construisant des réservoirs, s'est également détachée. À la suite des discussions, l'option d'approvisionnement en eau par voie ferroviaire a été repoussée en bas de classement.

Classez par ordre de préférence ces sources d'approvisionnement en eau

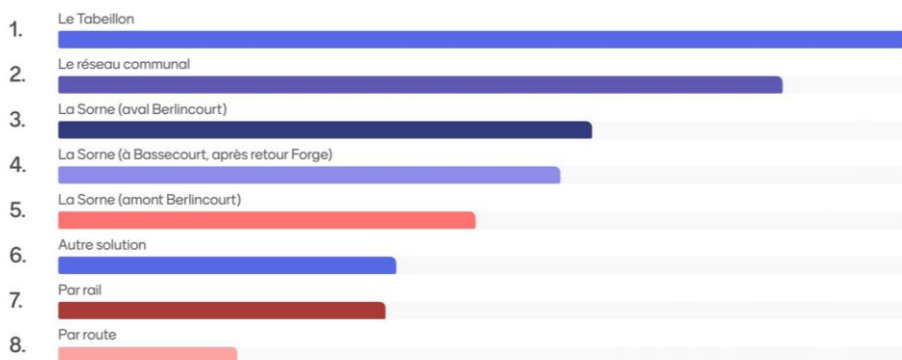


Figure 2 : Sondage réalisé à l'issue de la rencontre, après les discussions des groupes et le débat en plénum, 26 personnes y ont participé

En synthèse, il apparaît ainsi qu'entre le premier sondage et le second, une évolution des positions s'est manifestée. En début de séance, les participantes et les participants privilégiaient principalement le Tabeillon, la voie ferroviaire et la Sorne, tandis que le réseau communal n'arrivait qu'en quatrième position. En fin de rencontre, après les discussions des groupes et le débat en plénum, la tendance a évolué : le recours exclusif au Tabeillon n'était plus envisagé, mais les participantes et les participants semblaient plutôt privilégier une solution combinée associant le Tabeillon (dans des conditions saisonnières précises) et le réseau communal. Cette évolution traduit une approche plus pragmatique et équilibrée, conciliant les impératifs environnementaux et les retombées positives pour la commune. Les discussions en groupes ont manifestement permis de nuancer les positions initiales et d'aboutir à une vision plus consensuelle, fondée sur la complémentarité des sources plutôt que sur le choix d'une seule.

Il appartiendra donc à Geo-Energie Jura d'examiner ces différentes options, notamment la faisabilité technique, économique et politique d'un approvisionnement combiné Tabeillon et réseau communal, les conditions précises d'utilisation du Tabeillon (périodes de prélèvement, seuils de débit, mesures de suivi), ainsi que les possibilités de stockage complémentaire sur ou à proximité du site. Plus largement, ils devront examiner la manière dont ces options peuvent répondre aux attentes exprimées en matière de durabilité, de transparence et de respect des usages locaux.

Le présent rapport de synthèse issu de la table-ronde pourra servir de base de travail à Geo-Energie. Il constituera un document de référence explicitant les positions, principaux arguments et propositions formulés en plénum par les participantes et les participants. Il permettra à l'exploitant d'éventuellement adapter son programme d'approvisionnement avant le dépôt des demandes officielles aux autorités compétentes et de démontrer, dans son dossier, comment les préoccupations locales ont été prises en considération.

Comme indiqué précédemment, l'exploitant s'est engagé à présenter à la CSI un bref rapport indiquant dans quelle mesure il aura tenu compte, ou non, des résultats de la table-ronde exprimés en plénum.